

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 octobre 2020**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue par voie visioconférence, le mardi 13 octobre 2020 à 8h30 et à laquelle étaient présents tous les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Gilles Martin, Yves Martin, Marie Dubois et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Madame Pascale Pelletier, secrétaire-réceptionniste, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 8h30.

20-10-26

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE madame Pascale Pelletier soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Pascale Pelletier fait la lecture de l'ordre du jour.

20-10-27

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du premier projet de règlement 2020-06 visant à modifier le règlement de zonage numéro 1991-2 afin de permettre l'usage d'habitation pour travailleurs saisonniers dans les zones agricoles « A » et « AD » ainsi que dans les zones d'extraction « E »

ATTENDU QUE la Municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparait nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la Municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation publique pour un règlement municipal exigé à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux (7 mai 2020) remplace le processus usuel de consultation publique normalement prévu aux articles 125 à 127 de la Loi ;

20-10-28

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

- 1) d'adopter, par la présente, le projet de règlement numéro 2020-06 qui devra être soumis à la consultation publique conformément audit arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux ;
- 2) de fixer au 13 octobre la publication de l'avis public venant indiquer les modalités du processus de consultation publique.

ADOPTÉ

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 octobre 2020**

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

20-10-29

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 8h38.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

Louis-Georges Simard
Maire

Pascale Pelletier
Secrétaire d'assemblée